
Évaluation de la contribution au FEÉ
(000 \$)
(Section 3.3.3 du mécanisme incitatif, page 29)

Validation de la dotation du FEÉ

1	Solde du FEÉ au 28 février 2011	11 767
2	Renversement du prélèvement relatif à la Quote-part payable à l' AEÉ (D-2009-156) incluant intérêts au 28 février 2011	<u>5 307</u>
		17 073
3	4 fois le budget du FEÉ pour l'année tarifaire 2011 de 3,9 M\$ (D-2010-144)	<u>15 600</u>
4	Excédent (Déficit)	<u><u>1 473</u></u>
5	Aucune contribution pour 2012	<u>0</u>